

Direction départementale
des Territoires

Service Agriculture-Forêt-Chasse

Affaire suivie par : Nicolas TOQUARD
Ligne du service : 03.83.91.40.26
nicolas.toquard@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Nancy, le 3 avril 2017

Participation du public

- - -

Arrêtés généraux encadrant la chasse pour la saison 2017 / 2018

La loi du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public prévoit que les décisions réglementaires ayant une incidence sur l'environnement fassent l'objet d'une mise à disposition du public. Dans ce cadre, les projets d'arrêté préfectoraux encadrant la chasse pour la saison 2017/2018 (ouverture générale de la chasse, exécution des plans de chasse dans les réserves d'ACCA, destruction des Ouettes d'Égypte, des canards mandarins et carolin) sont mis à disposition du public par voie numérique pendant une période de 21 jours du 5 avril 2017 au 26 avril 2017 inclus sur le site internet des services de l'État en Meurthe-et-Moselle : <http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Les contributions sont à transmettre, en indiquant vos coordonnées, par courriel à :
ddt-afc-fc@meurthe-et-moselle.gouv.fr **avant le 26 avril 2017 à minuit**

Ces arrêtés constituent la suite directe des arrêtés en vigueur pour la saison 2016/2017.

Outre cette consultation du public, Monsieur le Préfet prendra l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage.